L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR BAYOU VERMILLION. *Pont Perry et Vermillonville*—Le steamer MERMAID, capitaine Goodrich, ayant été réparé à neuf, sera prêt à recevoir du fret au bas de la rue Bienville, mercredi matin, le 17 courant, et partira positivement le même soir. Il prendra du fret pour Bayou Berat, la baie de Berwick et l'embouchure du Bayou Black. GREEN & McDOUGALL, 16 dec—2 75, Poydras.

M. JACQUES LAROSE informe les courtiers de sucre, négocians, &c., qu'il tient à leurs dispositions le steamboat WAVE, capitaine A. Lambury, pour le transport des sucres, mélasses et tous autres produits. Pour les arrangements, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. LAROSE, 12 dec 71, rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER. BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE. **POUR BATON-ROUGE.** *Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—Par suite d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, savoir:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.
PRIX DE PASSAGE—Au-dessous de Donaldsonville $2; Do do Au-dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. H. AVERY, 26, Gravier. 27 nov

POUR BALISE.—Le steamer FAME, capt. J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle Orléans tous les samedis à 10 heures A.M. de la Balise tous les lundis, à 9 heures A. M., et sera de retour à la Nouvelle Orléans le mardi soir.
Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront leurs voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre ses bateaux dignes de leur encouragement.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée. 1 nov

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN, (DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.)
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle Orléans tous les lundis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle Orléans, tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.
Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize y arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.
Les aménagements et la marche de l'HELEN sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à ROBERT MURPHY, 22 nov 92, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, en commençant [illegible], le service de paquebot régulier entre le Bayou-Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports [illegible]. Il partira de la Nouvelle Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et du Bayou-Sara [illegible] à 10 heures du matin. [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse. 15 oct

POUR GALVESTON, Texas.—Le paquebot régulier, steamer texien [illegible], capitaine S. B. Lewis, partira vendredi, 12 décembre, à 4 heures P. M. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible] rue St. Louis, ou à E. J. HART & Co, 25, Tchoupitoulas.
Extrait des lois de revenu du Texas.
Un droit additionnel de cinq pour cent ad valorem sera prélevé sur toutes les marchandises par navires étrangers, à l'exception de ceux qui sont par acte du Congrès sur le même pied que les navires Texiens. Les marchandises venant par les navires des Etats Unis sont sujettes au droit de 5 pour cent. 8 dec

POUR LA HAVANE.—Le navire à vapeur ALABAMA, [illegible] paquebot régulier, capitaine Windle, arrivera [illegible] samedi prochain, et repartira pour la Havane le [illegible] 25 de ce mois à 9 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à MERLE, BEYLLE & Co, 54, Vieille Levée. 15 dec

POUR NEW-YORK.—Le navire WABASH, capitaine Wm. Hathaway, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou pour passage, s'adresser à bord, [illegible], ou à J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de [illegible]—La belle barque GENESEE, capitaine Minott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à J. E. WOODRUFF, 60 Camp. 11 dec

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson & co.)—La barque fine voilière, MAURAN, capitaine Williams, succédera au Berwick, et partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 1 dec

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capt. Barclay, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co. 40, Commune.

POUR BOSTON—La barque A. I. DANA, capitaine Smith, partira très incessamment. Pour [illegible] ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier ORLEANS, capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 10 nov 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick de première classe PIERRE SOULE, capitaine A. Delvaux, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN ALEXANDER, 2, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de 1re classe FRANCIS DEPAU, capt. Sagory, partira promptement. Pour fret de 3 à 400 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ, 93, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire A. I. MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 25 nov 93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine Giraud, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à JORDY & BRASIER, 10 rue Conti, 5 dec ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL—Le navire EMMA WATTS, capitaine Snow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 11 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier NORFOLK, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON, 4 dec 62 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, capitaine Soulé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE, 22 nov 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 20 nov 93 Commune

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans. 10 nov

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE. Encoignure des rues St. Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 11 nov

L. A. & W. BARBARIN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles [illegible]. 13 nov

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, et vente en gros. No. 33, rue de la Douane. 10 nov

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—MARCHANDS DE CHARBON DE TERRE, au coin des rues Julia et Commerce, et au No. 143, rue St. Louis. On peut laisser les commandes aux chantiers, ou au magasin de B. Brower & Co., No. 17 rue du Camp; elles seront promptement exécutées. 11 nov—6m

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et de la Douane. Il escompte des billets à ordre et traites; prête sur hypothèque, et a en mains des billets de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée. 9 dec—30

Compagnie du Gaz, de la Nouvelle Orléans. 3 déce[illegible]
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Institution, qu'une élection des directeurs [illegible] bureau de la Compagnie, rue de la Commune, [illegible] janvier 1846, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi. E. W. WELLS, 4 dec Secrétaire.

MUNICIPALITÉ No. UN. BUREAU DU COLLECTEUR
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que la collecte des Taxes [illegible] foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le lundi cinq janvier prochain (1846). THOS. MC[illegible] 3 dec—30

REÇU DE LIVERPOOL—3 balles [illegible] bordure bleue et rouge, à vendre par 18 nov DUNCAN KENNEDY, 28 Toulouse.
REÇU DE LIVERPOOL—Trois balles serviettes, qualité supérieure, à bandes bleues et rouges, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 28 nov 28 rue Toulouse.
INDIGO DE GUATEMALA—En magasin et à vendre par [10 nov] L. CANTIN, 48, Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 17 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.
POUR SENATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX. RANDELL HUNT, FERD. GARDERE.
POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS
PREMIER DISTRICT. **DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.**
SECOND DISTRICT. **J. B. WALTON, HENRY LATHROP.**
TROISIEME DISTRICT. **T. G. HUNT, W. H. AVERY. H. HURLEY.**
QUATRIEME DISTRICT. **TH. ZACHARIE, HENRY B. OGDEN. P. W. FARRAR.**
CINQUIEME DISTRICT. **JULES BENIT, NICOLAS GUBLIE. VICTOR BURTHE.**
SIXIEME DISTRICT. **ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.**
SEPTIEME DISTRICT. **JULES CASSARD, M. BEAUREGARD.**
HUITIEME DISTRICT. **OCTAVE LEBLANC.**
NEUVIEME DISTRICT. **Wm. C. C. CLAIBORNE.**

Une assemblée du Comité Central Whig, aura lieu à six heures ce soir au local du comité.

AUX AMIS DU GENERAL DEBUYS ET DU GENERAL EDWARD SPARROW.
Une assemblée générale aura lieu MERCREDI PROCHAIN, du 17 courant, à 6 1/2 heures de l'après-midi, chez M. Bensel, rue St. André No. 30, près du Bull's Head, à LAFAYETTE. Plusieurs orateurs prendront la parole.

LE MESSAGE.

Le message du président étant maintenant connu de tout le monde, nous croyons inutile de l'analyser paragraphe par paragraphe. Mieux vaut se borner à discuter les points les plus importants.

Toutefois, avant d'aborder cette discussion, il ne sera pas hors de propos de faire connaître à ce sujet l'opinion des principaux organes de la presse américaine.

Relativement à la partie du message ayant trait à la question de l'Orégon, les opinions sont fort contradictoires.

"Ce qu'il y a de plus dangereux, dit le *Courrier des Etats-Unis*, dans la position prise par M. Polk, c'est qu'elle ferme complètement la voie à de nouvelles négociations, puisqu'il a formellement déclaré qu'il ne se prêterait plus à un compromis."

Comme on voit, la conclusion du *Courrier*, dont on connait les tendances au locofocoïsme, est nette et tranchée. C'est admettre que le message réclame TOUT l'Orégon.

Le correspondant d'un journal whig modéré de Philadelphie, l'*Inquirer & Gazette*, s'exprime ainsi:

"Le ton *belliqueux* du message du président est toujours le sujet de toutes les conversations. La démocratie de l'Ouest est dans l'extase, et porte M. Polk aux nues. Les citoyens de l'Ouest savent qu'ils n'ont rien à craindre d'une guerre qui n'entraverait même pas l'écoulement de leurs produits—tandis que les habitans du littoral et les producteurs de coton auraient beaucoup à souffrir."

Le *Pennsylvanian*, journal ultra-locofoco de Philadelphie, dit au contraire:

"Nous ne voyons rien dans la position prise sur la question de l'Orégon qui nous doive mettre nécessairement en collision avec la Grande-Bretagne. Une année doit s'écouler avant qu'on mette un terme à l'occupation commune; et, pendant ce temps, il est plus que probable que l'Angleterre verra que ce qu'il y a de mieux à faire c'est de régler cette question à l'amiable."

Le New-York *Tribune*, journal whig de New-York, s'exprime ainsi:

"Nous sommes agréablement surpris de la teneur du message, relativement à l'Orégon. Il paraît que malgré les démonstrations des têtes brûlées, lesquelles ont toujours soutenu et soutiennent encore, que *tout* l'Orégon nous appartient, le président a renouvelé les offres de diviser l'Orégon par le 49° parallèle; mais en effaçant toujours les offres antérieures, la libre navigation du Columbia, (ce qui est très juste) et insistant pour avoir la partie méridionale de l'île de Vancouver—ce qui n'en valait pas la peine? La Grande-Bretagne ayant repoussé ces offres on a bien fait de les retirer. Jusqu'ici, sauf la demande, très peu importante, d'une petite partie de l'île de Vancouver, M. Polk a fait ce qu'il devait faire; et nous n'avons nulle objection contre l'érection d'une ligne de postes militaires sur la route de l'Orégon, contre l'extension de nos lois sur ce territoire pour la protection de nos concitoyens, ni contre l'établissement d'une malle à travers les Montagnes Rocheuses........ Nous pensons que M. Polk aurait mieux fait de continuer l'occupation en commun; mais ce n'est qu'une question de temps. Enfin, nous espérons qu'il n'a rien été et qu'il ne sera rien fait de nature à prévenir un renouvellement des offres déjà faites........"

Après avoir reproduit les recommandations du message relativement à cette question de l'Orégon, le Richmond *Times*, journal whig très modéré, annonce tout à fait neutre, continue en ces termes:

"Il est évident que si le Congrès adopte ces recommandations, il doit s'en suivre les plus graves conséquences. Le gouvernement provisoire ne provoquera probablement pas, en un mot, de collision avec la Grande-Bretagne; mais, sans aucun doute, nous aurons la guerre à l'expiration du terme de l'occupation en commun; toujours dans la supposition, bien entendu, que le Congrès fera tout ce que le président lui a recommandé."

On lit dans le New-York *Sun*, journal locofoco modéré:

"Tout ce qui touche l'Orégon est traité dans le message d'une façon pacifique, mais ferme; c'est-à-dire très convenablement. Le président a su allier la modération qui cède ce qu'on peut céder, par esprit de conciliation, au zèle qui préside à la conservation des droits acquis."

Un autre journal locofoco modéré de New-York, le *Journal of Commerce*, s'exprime ainsi:

"Ce partie du message qui se rapporte aux affaires de l'Orégon paraît avoir fait sur notre correspondant à Washington, une impression que nous ne partageons pas tout-à-fait. *Ce n'est certainement pas ce que nous aurions pu souhaiter*: mais nous n'espérions pas mieux et nous craignions infiniment pis. Nos craintes de guerre sont maintenant moins grandes qu'avant l'apparition du message, moins grandes surtout qu'il y a un mois."

Le correspondant auquel le *Journal du Commerce* fait allusion, dit:

"Le message........justifie dans toute leur étendue les craintes de ceux qui considèrent la notification de la cessation de l'occupation en commun comme une cause certaine de guerre."

Le *Richmond Whig* dit que la question a été traitée non seulement d'après les exigences de l'*esprit de parti*, mais encore en vue d'*un but électoral*; et que si le Congrès l'envisage de même, *la guerre* avec l'Angleterre *est inévitable*—attendu que cette nation ne se laissera pas intimider comme le Mexique."

On lit dans le Charleston *Mercury*, journal locofoco:

"Relativement à l'Orégon, tout en ayant la conviction que, si le Congrès suit, de point en point, les recommandations du président, *on aura la guerre*, il faut reconnaître que son langage est plein de réserve et de modération."

"Toutes les mesures suggérées par le Président tendent à mettre les Etats-Unis en *possession* de l'intégralité du territoire en litige. Or il est incontestable qu'un pareil but est incompatible avec la paix."

Enfin le Charleston *Evening News*, journal neutre, s'exprime comme suit:

"Le message est sans aucun doute écrit clairement et bien digéré, mais nous n'y trouvons pas le ton qui convient au premier magistrat du peuple américain. Dans son ensemble ce document est dur et hautain jusqu'à l'insulte envers plusieurs puissances étrangères. Un tel langage n'est ni politique ni convenable &c...."

En résumé, le message, recommandant toutes les mesures propres à amener la possession exclusive de l'Oregon par les Etats-Unis, doit naturellement provoquer une crise. Il faudra, si le Congrès marche dans la même voie que l'Angleterre, opter entre la guerre et l'abandon intégral d'un territoire sur lequel elle a ou croit avoir des droits séculaires. Tout dépendra donc maintenant de cette puissance. Les nouvelles de la guerre ou de la paix, (toujours dans la supposition où le Congrès sanctionnerait l'opinion du Président) ne devront plus être attendues de Washington, mais de Londres.

DÉMISSION DE M. SLIDELL.—L'hon. John Slidell, représentant au Congrès le premier district de la Louisiane, a adressé à ses constituans une lettre qui a paru hier dans le *Courrier* et dans laquelle il annonce sa démission de membre du Congrès, attendu qu'il a été nommé par le président des Etats-Unis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Il est déjà question de deux candidats pour remplir le siège laissé vacant par M. Slidell; ce sont MM. T. M. WADSWORTH et EMILE LASERE.

Ainsi qu'on le verra dans nos colonnes, le Gouverneur a lancé une proclamation fixant l'élection au 5 janvier prochain.

☞ L'agréable changement qui a eu lieu dans la température depuis trois jours, paraît vouloir se maintenir. Il fait juste assez froid pour que le feu soit agréable et pour qu'on prenne le paletot d'hyver; mais le soleil brille et l'on ne souffre pas.

La malle du Nord a manqué hier au-delà de Charleston. Nous sommes donc sans nouvelles du Co[illegible]

[illegible] séance de lundi dernier, le Conseil a reçu deux communications [illegible] pour qu'il soit remis jusqu'à lundi prochain au bureau [illegible]

du maire des commissions pour l'entretien et le pavage des rues. M. Hagan a fait remarquer que la somme de $6000 consacrée à cet usage, était insuffisante, et qu'elle n'était qu'une faveur faite à un entrepreneur, dont tout le soin se bornait à se promener par les rues sans rien faire. Qu'on fasse la dépense convenablement ou bien qu'on ne la fasse pas du tout. La résolution a été rejetée.

Ulysse Pohas a offert de construire, rue Dauphine, sur l'emplacement de l'école actuelle, une nouvelle maison d'école pour la somme de $6000, cinq ans de crédit et six pour cent d'intérêt.—Une pétition de la compagnie de pompiers Neptune No. 4, a réclamé une allocation pour faire face aux dépenses d'une pompe nouvelle qu'elle va recevoir de Philadelphie.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITÉ.—Rien de bien important. M. P. Fréret propose de faire établir six bornes-fontaines sur la levée pour l'usage des *draymen* dont les chevaux ont un grand besoin d'eau, surtout en été. Il ajoute que la dépense serait peu considérable vu que chaque fontaine ne coûterait pas au-delà de $50 à $60. M. Peters demande où l'on prendra l'eau—attendu que la compagnie des *water-works* était si chiche envers le Conseil et envers le peuple qu'elle ne consentirait certainement pas à fournir l'eau pour ces fontaines. Pour son compte il ne veut avoir rien à faire avec elle; cependant lorsque les améliorations qu'on a en vue, seront une fois faites, on pourra s'occuper de cet objet bien qu'il doive coûter beaucoup d'argent.

M. Peters expose ensuite que l'ordonnance adoptée à la dernière séance, relative aux taxes, pouvait être attaquée comme illégale, bien qu'elle eut reçu l'approbation du Maire, attendu que la loi de 1836 exige que les ordonnances relatives aux taxes soient passées à la majorité des deux tiers. Les minutes sont modifiées en conséquence et la même ordonnance est de nouveau adoptée à l'unanimité.

Le Conseil s'occupe ensuite d'affaires de pavage, etc.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Samuel Hays, ingénieur du steamboat *Marquette*, accusé d'homicide, parce que les chaudières de ce bateau firent explosion et tuèrent plusieurs personnes en juin dernier, a été mis en jugement et acquitté.

COUR CRIMINELLE.—Thomas Gibbons, accusé d'avoir volé une partie d'argenterie et de bijouterie, a été mis en jugement et trouvé coupable.

—A. Hyman, accusé d'avoir recelé partie des objets volés par Gibbons, a été mis également en jugement et acquitté.

Une femme a été trouvée morte rue Madison. Le jury d'enquête, présidé par le coroner Ramos, a déclaré qu'elle était morte d'une congestion cérébrale.

M. LARTIGUE, officier de Douane à la Balize, a arrêté le 12 courant, sur une pirogue, un Portugais, nommé Joachim Antonio, qui lui a paru suspect à cause de la grande quantité de sang dont ses habits étaient souillés. M. Lartigue avait eu grandement raison, car il a eu bientôt la conviction que ce Portugais était l'assassin de M. Orilla Paul. Il l'a fait transférer à la geôle de Plaquemines.

TERRES EN LOUISIANE.—Le Concordia Intelligencer, dans un article dicté par un grand sens et une parfaite connaissance du pays, appelle l'attention des émigrans qui s'en vont au Texas par la voie de la Rivière Rouge sur les parties de la Louisiane et du Mississipi où ils pourraient trouver des terres aussi fertiles et plus avantageuses qu'au Texas.

"Pour commencer par les emplacements de l'accès le plus facile en venant de la ville, citons d'abord la vaste étendue de terres non vendues et encore inoccupées qui existent dans les paroisses St. Tammany, Ste. Hélène, Washington et Livingston, ainsi que dans les comtés du Mississipi, riverains du Lac. Toute cette région est particulièrement propice aux gens qui disposent de faibles moyens; le sol en est admirable, le pays agréablement ondulé, bien arrosé, salubre, abondant en poisson et en gibier: une petite famille peut vivre là avec des ressources qui seraient insuffisantes partout ailleurs.

Vient ensuite la vaste région des prairies dans les Opelousas et les Attakapas; elle est également favorable à l'établissement des pauvres gens qui veulent faire plus que vivre et qui désirent donner à leurs enfans l'aisance dont ils ont été privés. Les grains, le coton, tous les produits communs aux pays s'y produisent aussi bon marché que partout ailleurs; le bétail y est moins cher que dans aucune partie de l'Union.

Les paroisses du Nord-Ouest, Claiborne, Union, Morehouse, Ouachita, Jackson et Franklin, possèdent des cours d'eau, bordés par des terres fertiles; et leurs collines, couvertes de pins, sont sans rivales pour la pureté des eaux, la salubrité et l'élève des bestiaux.

Les terres hautes du bayou Maçon méritent aussi d'être signalées; elles embrassent une immense étendue, sont bien boisées, n'ont à craindre aucune inondation, et sont parfaitement propres à la culture des grains et du coton; le blé y est abondant et la salubrité en est parfaite.

La paroisse de Catahoula possède une étendue considérable de pinières, à l'Ouest du lac Ouachita et au Nord de celui de Catahoula; de nombreux ruisseaux y coulent, fournissant du poisson en abondance et bordés d'une lisière de terres très fertiles; et les collines avoisinantes sont d'une salubrité remarquable. Les contrées de ce genre sont surtout favorables à l'élève des bestiaux; l'herbe y est forte abondante; et un pauvre homme ne tarde pas à se trouver bientôt entouré d'un nombreux troupeau de bêtes à cornes, de bêtes à laine, et de cochons, pour lesquels il trouve aisément un débouché sur les marchés voisins, les communications s'améliorant chaque jour et pour ainsi dire à chaque heure.

"Quant aux capitalistes, ceux qui voudraient se livrer à la culture du coton, trouveraient des terres précieuses dans le Sud des paroisses alluviales de l'Etat Carroll, Madison, Tensas, Concordia."

TENSAS.—MM. Weems et Sandiland vont publier à St. Joseph, paroisse de Tensas, une nouvelle gazette qui portera le titre de "*Louisiana Journal*" et sera consacrée à la défense des principes whigs.

M. CALHOUN.—Un grand nombre de correspondances disent que la majorité des sénateurs a le projet de porter M. Calhoun à la présidence du comité des affaires étrangères.

INTEMPÉRANCE.—Le nombre des individus morts d'intempérance en une seule année dans la ville de N. York a été de trois cent quatre vingt. Or, comme le prix moyen d'une enquête par le coroner est de $9, il en résulte que la ville a dépensé pour constater les ravages mortels de l'intempérance la somme de $3,420. Ce chiffre ne comprend pas les frais d'enterrement. La Nouvelle-Orléans n'est pas encore constituée en déboursés aussi considérables par l'intempérance, et cependant les buveurs n'y manquent pas.

M. ADAMS ET L'OREGON.—L'hon. John Q. Adams est, à ce qu'il paraît, l'un des membres du Congrès les plus ardents à soutenir notre droit à la totalité de l'Orégon. "Rien, dit-il, ne pourra le décider à abandonner aucune partie de ce territoire, sinon un arrangement par lequel la Grande Bretagne s'engagerait à renoncer à toute prétention sur l'Orégon et consentirait tacitement à ne pas s'opposer à l'acquisition de cette contrée par les Etats-Unis." Cette déclaration qu'un journal attribue à M. Adams, ne tardera sans doute pas à être répétée par lui-même en plein Congrès.

MARINE.—Le transport des E. U. Lexington est parti le 10 courant de Pensacola pour se rendre à N. York.

FLORIDE.—Cet Etat travaille à l'établissement de l'industrie cotonnière. A vingt milles au nord de Pensacola, on vient de construire une filature qui sous peu de tems sera en pleine activité.

PARIS, 8 Nov.

Cette semaine a commencé par le jour des Morts, un des jours les plus mémorables de l'année.

Paris, à son reveil, demande ses journaux. On lui répond:

—Il n'y en a pas aujourd'hui; c'était hier la Toussaint, les imprimeries chômaient.

Murmure général.

L'absence de journaux cause une sorte de malaise universel et répand sur le public une tristesse analogue à la circonstance. Bien des *gens*, le matin, se passeraient du déjeuner plus volontiers que du journal. Ainsi, le jour des Morts s'ouvre par un mouvement très prononcé de mauvaise humeur. La matinée, privée de son occupation favorite, semble vide et pesante, l'ennui vous jette dans les plus fâcheuses dispositions, vous devenez grondeur et bourru, le dépit vous souffle des paroles amères. Si vous avez quelqu'un à quereller, vous n'y résistez pas, et voilà que la bonne harmonie de votre intérieur est troublée, peut-être de façon à compromettre l'avenir; si vous êtes seul, vous vous abandonnez aux noires pensées, vous tombez dans le lugubre, et cela vous conduit tout naturellement à la promenade indiquée par la solennité du jour:—une promenade dans les cimetières.

Il faisait, dimanche passé, un temps superbe; le soleil brillait de son éclat le plus pur; aussi le funèbre pélérinage avait-il attiré un immense concours d'amateurs. La foule se pressait dans le parc du Père-Lachaise et dans les autres domaines de la mort. Ceux qui étaient arrivés là avec de chagrines pensées sentaient se dissiper bientôt les sombres nuages de leur esprit. Le cimetière était si bien paré! les promeneurs avaient l'air peu affligé! C'est que ce jour-là est celui des douleurs calmées, des regrets qui ont fait leur temps, du deuil qui est à son dernier mois; c'est le jour où l'on réveille doucement les lointains souvenirs sur lesquels ont passé de riantes consolations. Les plaies vives du cœur veulent la solitude, ceux qui ont à pleurer sur une tombe choisissent le jour et l'heure où le cimetière est désert.

A peine si dans la fête de dimanche on rencontrait de loin en loin un visage mélancolique et un noir vêtement. L'essaim des promeneurs jouissait avec franchise de la beauté du temps et circulait d'un pas léger dans les allées bien sablées, au milieu des tombes fraîchement décorées. Partout les fleurs étaient renouvelées et le marbre repoli avec soin. Les jardiniers du cimetière sont comme les nourrices qui parent et qui équipent leur nourrisson le jour de la visite des parens. On avait aussi, pour la circonstance, restauré un grand nombre d'épitaphes, et en lisant ces inscriptions louangeuses où le mérite des morts est si magnifiquement apprécié, en songeant que tant de vertus sont enfouies sous la pierre des tombeaux, on ne s'étonne plus d'en rencontrer si peu dans le monde. Comment voulez-vous qu'il en reste après une si grande consommation!

Dans le cours de l'année qui s'est écoulée, entre les deux dernières fêtes des morts, les cimetières de Paris ont été enrichis de plusieurs beaux monuments; [illegible] à souffrir de l'intempérie du temps. Ce sont là des ravages [illegible] déplorer lorsque Paris possédera [illegible] pareil à ceux de Pise, de Vérone, de Bologne, de Ferrare et d'un grand nombre de villes d'Italie et d'Allemagne. Le projet existe, les dessins sont faits, le plan est tracé, l'exécution viendra sans doute. Le Campo-Santo de Paris doit occuper un vaste terrain, aux portes de la ville, en dedans des fortifications. Le monument représentera une immense cathédrale gothique, avec son chœur et son abside, avec son cloître et ses galeries voûtées, avec de larges préaux plantés d'arbres et semés de fleurs. [illegible] s'abriteront sous les galeries du [illegible] tombes et des chambres [illegible] les étages supérieurs. Là les [illegible] de véritables concessions à perpétuité; les morts ne seront plus à la merci des dépenses du terrain, si fréquentes dans les cimetières; les monuments, les statues, les œuvres de l'art funéraire [illegible] comme dans un musée.—Espérons que [illegible] réalisera bientôt.

[illegible] fête des morts, qui l'abandonne [illegible] se présente toute voilée de crêpe et ne nous apporte que des nouvelles funèbres. Les faits les plus intéressants de ces derniers jours appartiennent à la nécrologie. De tous côtés et à chaque pas, la chronique va se heurter à une tombe.—C'est une fatalité qu'il faut bien accepter et qui prête à un singulier rapprochement lorsqu'on songe qu'en ce moment un congrès médical est réuni à Paris.

Et d'abord, au début de cette fatale semaine, nous rencontrons l'Opéra se dirigeant vers Belleville en longs habits de deuil. Les premiers sujets du chant, quelques danseurs, tous les musiciens de l'orchestre composent ce triste pélerinage. Où vont-ils?—Ils vont rendre les derniers devoirs à un des leurs, que la mort vient d'enlever.

Il se nommait Chrétien Urhan, et il était premier alto à l'Académie royale de musique. C'était un artiste d'une habileté consommée. Le monde musical le tenait en très haute estime. Petit, contrefait, invariablement vêtu d'un habit bleu de ciel, dînant tous les jours à la même table, au café Anglais, Urhan était très connu par son originalité. Mais ce qui le distinguait surtout, le trait le plus saillant de son caractère, était une dévotion exagerée dont il suivait scrupuleusement les pratiques minutieuses. Il allait à la messe chaque jour de la semaine, et le dimanche il assistait à tous les offices. Le soir, il apportait à l'orchestre de l'Opéra des livres de piété qu'il lisait avec onction dès qu'il lui était permis de quitter un instant son archet. Vous demanderez pourquoi cet artiste dévot s'était engagé à l'Opéra. Il en gémissait, mais il avait fallu prendre ce parti. Urhan avait d'abord consacré son talent à la musique religieuse, mais cela ne lui suffisait pas pour vivre convenablement, et il s'était attaché par nécessité au monde dramatique. Musicien de théâtre, il employait toutes les ressources de son esprit à concilier ses idées avec les exigences de son état. Tout en accompagnant sur son violon le chant et la danse, il était resté complètement étranger au spectacle, à ses pompes et à ses attrayantes séductions. Il s'était fait une règle de tenir sa tête constamment penchée sur son pupitre, et ses yeux baissés sur son cahier de musique ou sur son livre de prières. Pour rien au monde il n'aurait manqué au devoir qu'il s'était imposé, car la plus légère infraction eut été selon lui un énorme péché. Jamais ses regards ne franchirent la rampe; jamais il ne vit le bout du pied, ni le bas de la jambe d'une danseuse, au moment de ses pirouettes les plus vives et ses entrechats les mieux ballonnés. Il avait une sainte horreur de ces abominations. Ceci n'est point une façon de parler; il est littéralement exact qu'Urhan passa de longues années à l'orchestre de l'Opéra sans jamais voir la scène. Il ne connaissait pas les cantatrices mieux que les danseuses. Un jour, dans un salon, il rencontre une jeune et jolie dame qui lui parle comme à une personne que l'on voit souvent, et qui lui adresse sur son talent des paroles très flatteuses.

Quelle est cette dame? demanda Urhan au maître de la maison.
—Comment! vous ne la reconnaissez pas!
—Je ne l'ai jamais vue.
—Allons donc! Regardez-la bien
—J'ai beau la regarder, je vous jure que c'est la première fois que je la vois.

Il disait vrai, et il fallut lui nommer Mme Dorus, qu'il voyait en effet pour la première fois, bien qu'il l'entendit chanter depuis dix ans. Urhan ne connaissait aucun visage sur la scène de l'Opéra, et il ne connaissait pas les pièces plus que les artistes; il évitait avec soin de prêter la moindre attention à ces œuvres de Satan; les pieuses méditations dans lesquelles il était sans cesse plongé l'empêchaient d'écouter les paroles du drame lyrique. On sait que plusieurs ouvrages modernes ont étalé sur la scène de l'Opéra les cérémonies et les pompes religieuses. Urhan considérait cela comme une profanation; il tremblait lorsque les choristes faisaient entendre des chants d'église, et un soir, pendant qu'une procession défilait sur le théâtre, on le vit s'agenouiller dans l'orchestre, faire le signe de la croix et prier à mains jointes, comme s'il eût été à Notre-Dame.

Au moment où la mort est venue le frapper, Urhan allait prendre sa retraite et se consacrer à la vie monacale. Le ciel ne lui a pas permis d'accomplir ce dessein, qui lui promettait une félicité sans mélange. Il est mort, laissant après lui le souvenir d'un homme très clairvoyant qui, pendant vingt-cinq ans, n'a pas manqué une seule représentation de l'Opéra et qui n'a jamais vu jouer Guillaume Tell, ni Robert le Diable, ni les Huguenots, ni la Juive, ni la Sylphide, ni Giselle;—d'un musicien de l'orchestre de l'Opéra qui s'est rendu fidèlement à son poste, chaque soir, pendant ces vingt-cinq dernières années et qui, avec de très bons yeux, n'a jamais vu ni Mlle Falcon, ni Nourrit, ni Mlle Taglioni, ni Mme Stoltz, ni Duprez, ni Carlotta Grisi, ni aucune des divinités du chant et de la danse.

Le jour même où la musique perdait un de ses éminents interprètes, la poésie légère voyait s'éteindre une de ses anciennes gloires.—Armand Gouffé. Celui-là était un véritable chansonnier, tel qu'on les aimait au bon temps du consulat et de l'Empire. Il était plein de verve et de saillies; il avait la versification abondant et facile, la rime leste et bien frappée. Ses chansons étaient de celles qu'on chante au dessert et dont les refrains s'accompagnent merveilleusement du cliquetis des verres. Et pourtant, ce poète qui faisait des couplets si joyeux, était un homme habituellement triste et morose, ce qui lui fit mériter du chansonnier auteur de la fameuse chanson: *Plus on est de fous plus on rit*. Il fonda le Caveau, les Soupers du Vaudeville, et autres sociétés bachiques; il célébrait dans ses refrains le jus divin de la treille, et il ne buvait que de l'eau. Sa santé délicate lui interdisait l'usage du vin qu'il savait chanter avec une aimable délire et comme un homme plein de son sujet.—Peu lui importe le vin qu'il n'aimait pas Armand Gouffé avait pour la bière une passion d'Allemand, et les médecins lui défendaient aussi ce breuvage [illegible] disaient-ils, aggravé son état. Le chansonnier [illegible] la poitrine attaquée de telle façon que bientôt, malgré tous ses ménagements, il [illegible]. [illegible] déclara qu'il n'y avait plus de ressources. Armand Gouffé entendit cet arrêt sans s'émouvoir, "Puisque la médecine renonce à moi, dit-il, je renonce à la médecine."—Et, voulant jouir de son reste, il but une bouteille de bière.

Le lendemain il en but deux; le surlendemain trois, et ainsi de suite. Un homme abandonné par la faculté peut tout se permettre.

Mais,—ô prodige!—à mesure que le moribond buvait les bouteilles de bière [illegible] que sa respiration devenait plus facile, que sa poitrine se dilatait. Peu à peu, ses épaules voûtées s'effacèrent, son corps amaigri prit de l'embonpoint et de la vigueur, son visage s'épanouit; la santé était revenue, florissante, solide, à toute épreuve, et le poitrinaire condamné par les médecins à l'âge de vingt-huit ans, est mort cette semaine dans sa soixante-treizième année.

Quelques unes de ses chansons, remarquables par la philosophie de la pensée et par la pureté du style, sont restées comme des modèles du genre. Armand Gouffé excellait aussi dans l'épigramme. Il en a composé un très grand nombre qui n'ont pas été imprimées dans le recueil de ses œuvres, sans doute par égard pour ceux qui avaient servi de point de mire à ses traits. Les morsures de son esprit n'épargnaient personne, et comme la plupart des satiriques, il se plaisait surtout à attaquer les puissants. [illegible] contre le bon et spirituel Désaugiers [illegible] la chanson de l'Ecuelle de bois, qui eut un succès prodigieux et que la contrefaçon [illegible] dans les œuvres de Béranger. En fait de politique, la muse d'Armand Gouffé était fort accommodante; il chanta du même ton l'empire et la restauration, et grâce à cette heureuse facilité, il obtint et il conserva une place de sous-chef au ministère des finances.

On déjeunait fort mal, mardi dernier, dans les meilleures restaurants de Paris. Un étrange désordre régnait ce jour-là dans les établissements les plus recommandables. Les consommateurs avaient beaucoup de peine à se faire servir; les garçons manquaient à l'appel; les maîtres étaient absents. Ce désarroi s'étendait sans doute jusqu'aux cuisines, car rien ne s'y faisait à point. On attendait un bifteck pendant trois quarts d'heure, et au bout de ce temps le bifteck arrivait mal cuit et entouré de pommes de terre doublement malades. En quelques endroits même, il était absolument impossible d'obtenir le moindre aliment. Que se passait-il donc? Quel était le grave événement qui portait ainsi le trouble dans le monde gastronomique?

Ce même jour, à dix heures du matin, les chefs des principaux établissements culinaires de Paris, après avoir quitté leur poste, se réunissaient au coin de la rue Taitbout et du boulevard. Ils étaient vêtus de noir.—Ils venaient assister aux obsèques d'Alexandre.

Tous les vrais dandys parisiens, tous les élégants célibataires qui contribuent à la fortune de la cuisine publique et qui prennent leurs repas chez nos restaurateurs illustres, tous les gastronomes de quelque distinction connaissent,—ou plutôt connaissaient,—Alexandre, le propriétaire du café de Paris.

Alexandre dirigeait avec beaucoup de talent et d'habileté ce restaurant célèbre que la mode a pris depuis longtemps sous sa protection, et qui est si admirablement situé au centre du boulevard des Italiens, à cet endroit que le restaurant avait été intitulé boulevard de Gand: étroit espace où le beau monde se plait à s'entasser dans les soirées sereines de l'été. On sait que l'hôtel, dont le café de Paris occupe en partie le rez-de-chaussée, appartient à la marquise d'Hertford. L'autre partie de ce rez-de-chaussée est occupée par un club fondé par le lord Seymour; c'est un petit cercle très bien composé, qui tient le haut bout dans le monde fashionable, et, que le sport place sur la même ligne que le jockey-club. La marquise d'Hertford habite le premier étage de l'hôtel; le second est habité par son fils, lord Seymour, qui trouve très commode de jouir des agréments d'un club sans sortir de chez lui. Les habitués du boulevard ont remarqué que les croisées du premier et du second étage de l'hôtel étaient toujours fermées. Tandis que le rez-de-chaussée est si animé, si étincelant, les étages supérieurs ont à toute heure le morne aspect d'une demeure inhabitée. Lord Yarmouth, marquis d'Hertford, fils aîné de la marquise, occupe à quelques pas de là un hôtel situé au coin de la rue Laffitte, et dont les croisées donnent,—nous ne disons pas s'ouvrent,—sur le boulevard. Ces croisées aussi restent perpétuellement closes. C'est une manie de famille.

Le piquant de l'affaire est que lord Yarmouth, qui maintient avec tant de soin l'obscurité dans ses appartements, est un grand amateur de tableaux; il consacre une partie de ses immenses revenus à enrichir une collection magnifique qui vaut déjà plus d'un million. Qu'un précieux tableau de maître se présente dans une vente, il l'achète à tout prix; puis la toile, splendidement encadrée, vient prendre place dans son admirable galerie que le jour n'éclaire jamais. Il y a là trente chefs-d'œuvre qui restent plongés dans les ténèbres. C'est assez bizarre, n'est-ce pas? Mais l'excentricité anglaise nous a façonnés à ces sortes de fantaisies.

En louant le rez-de-chaussée de son hôtel à un restaurant et à un club, le marquis d'Hertford n'a pas voulu faire de bail, afin de se réserver le droit de renoncer à ses hôtes lorsque bon lui semblera et de leur donner congé s'ils devenaient incommodes et bruyants. Aussi le club se tient-il dans les limites d'une sévère discipline: on y discute tout bas; l'éclat de rire y est toujours modéré; tout s'y fait doucement et avec une sage réserve. Il en est de même au restaurant fréquenté par une société d'élite. La véritable élégance ne fait pas de bruit. Les séances du café de Paris ne se prolongent jamais trop tard; on n'y soupe pas après minuit; dans aucun établissement de ce genre les ordonnances du préfet de police ne sont plus religieusement observées.

Que deviennent, en face de cette réalité, les belles inventions de nos vaudevillistes et de nos romanciers qui nous décrivent si souvent les soupers formidables, les nuits étourdissantes et les orgies échevelées du café de Paris.

Alexandre aurait pu attaquer en calomnie ces auteurs si mal renseignés; mais c'était un homme de paix et de conciliation. Avant d'être restaurateur, il avait été [illegible] d'hôtel dans plusieurs grandes maisons, et [illegible] donné des preuves de sa haute capacité. Il est mort entre le dîner du dimanche et le déjeuner du lundi dernier. On ne le connaissait que sous le prénom d'Alexandre; les lettres de faire part ont appris qu'il s'appelait Kratocville de son nom de famille. L'estime dont il jouissait parmi ses confrères était aussi grande que méritée; aussi la foule se pressait à ses funérailles. On y voyait figurer tous les notables établissements culinaires de la capitale:—le Rocher-de-Cancale, Véry, les deux Douix, le café de Chartres, les frères Provençaux, le café Anglais, les Vendanges-de-Bourgogne, le Cadran-Bleu; puis venaient les établissements d'un ordre moins élevé, les tavernes anglaises et jusqu'aux restaurants à trente-deux sous. A la suite des chefs, marchaient les principaux garçons, les cuisiniers, les sommeliers et toutes sortes d'officiers de bouche. C'était un magnifique cortège.

Quelques heures après ces funérailles, les habitués du café de Paris étaient venus se mettre à leur place accoutumée, et ils commandaient leur dîner tout en jetant çà et là des paroles d'oraison funèbre:—Regrets fugitifs qui s'envolaient avec la fumée du potage.—Tous les salons et toutes les tables étaient occupés comme à l'ordinaire et dès ce moment on pouvait assurer que la mort d'Alexandre n'enlèvera rien à la prospérité du café de Paris. Il en est ainsi en toutes choses. Les hommes passent, les institutions restent.

[Siècle] PIERRE DURAND.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.

Séance de Lundi 15 décembre 1845.

Le Conseil s'est réuni ce jour, conformément à l'ajournement.

Membres présens: l'Honorable G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Nadaud, Eustis, Boylan, Wiltz, et Audler.

Absents: MM. Charbonnet et Andry.

Le journal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Les rapports du voyer des travaux faits depuis le 1er jusqu'au 15 du courant, ont été reçus et déposés dans les archives du Conseil.

Lecture a été faite d'une pétition de Sophie Icard, f. c. l., demandant un délai de deux mois pour payer ses taxes.

Sur motion, cette pétition a été déposée indéfiniment sur le bureau.

Appels des comités.

M. Wiltz, au nom du comité des finances, a présenté le rapport suivant qui a été adopté:

Le comité des finances a l'honneur de vous rapporter qu'il a ce jour compté et brûlé la somme de $12,761 des billets de cette Municipalité, provenant des émissions suivantes, savoir:

Emission Sommereau,			$ 257
Bons d'échange,	1 janvier	1840,	1,124
Emission	23 avril	1840,	583
Emission	16 septembre	1840,	7,163
Bons d'échange,	16 janvier	1841,	3,100
Bons d'échange,	20 janvier	1842,	534
			$12,761

P. S. WILTZ,
D. O. NADAUD.

Le même membre, au nom du même comité, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur les mandats du Maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, les comptes suivans, savoir:

A W. Low, pour trois cartelles de chaland,	$ 7 00
A Samuel Depas, pour cent soixante tonneaux de gravois, etc.	160 00
A Brown, pour deux cents tonneaux de gravois,	70 00
A J. Drummond, pour six colonnes en fer pour le marché du Port,	108 75
A James Kealeg, pour divers,	55 50

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer conformément à la résolution du 2 décembre 1843, les coupons d'intérêt suivans, savoir:

Un coupon d'intérêt daté du 13 aout 1844, et le protêt,	$ 10 62
Un coupon d'intérêt daté du 20 aout 1844, et le protêt,	18 39
Un coupon d'intérêt daté du 4 septembre 1844, et le protêt,	90 45
Un coupon d'intérêt daté du 4 septembre 1844, et le protêt,	105 03
	$224 49

Résolu que le Trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, à M. Bunel Cornu, la somme de $155 28 cents, pour commissions.

Résolu, qu'à partir du 1er de ce mois, le prix des charrettes employées aux travaux publics est et demeure fixé à $45 par mois.

Résolu que la garde de nuit devra être augmentée de quatre hommes, spécialement pour le service de la Levée.

Le même membre a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été mise à l'ordre du jour, pour la séance prochaine:

Résolu que l'ordonnance adoptée le 31 mars 1845, qui exclut certaines parties de cette Municipalité de la Taxe sur les propriétés foncières et les esclaves, est et demeure abrogée.

Sur motion de M. Audler, le Conseil siège à huis-clos; quelques instants après les portes étant ouvertes, M. Audler a présenté une pétition signée par un grand nombre d'habitants du 3ème district, qui demandent que le Conseil accorde une faible pension à Mademoiselle Charlotte Duvaine, et a offert la résolution suivante:

Résolu que la somme de cinq piastres par mois, est et demeure allouée à Mademoiselle Charlotte Duvaine, payable mensuellement, et sur le mandat du maire.

M. Boylan a fait la motion que cette résolution soit déposée indéfiniment sur le bureau. Après quelques débats, M. Audler a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Nadaud, Eustis, Boylan et Wiltz, avaient voté dans l'affirmative, 4 oui; et que M. Audler avait voté dans la négative, 1 non. Conséquemment la dite résolution a été déposée indéfiniment sur le bureau.

Sur motion le Conseil s'est ajourné à lundi le 22 décembre 1845, à 5 heures P. M.

Pour copie conforme,
J. E. LAYET, secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi soir, 16 décembre 1845.

COTON.—Arrivé depuis le 12 courant, 8,944 balles. Exporté dans le même laps de tems, pour Liverpool 2,339 balles; Hull 2,219, Glasgow 1,161, Fleetwood 1,546; Havre 185, Boston 2,371, ensemble 10,051 balles, causant une réduction dans le stock de 1,107 balles et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouve à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 116,[illegible] balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains....		7,556
Reçu cette semaine........	8,944	
Arrivé antérieurement........	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
Expédié cette semaine........	10,051	
Expédié antérieurement........	216,271	[illegible]
Stock en mains, ce soir 16 décem.		[illegible]

Dans notre revue de vendredi dernier, nous avons mentionné que les affaires en coton avaient été peu importantes; samedi les transactions furent également modérées, les ventes s'élevèrent à près de 3,000 balles. Hier, nous avons reçu les nouvelles du steamer, qui mentionnent une hausse sur le marché de Liverpool de ⅛d, et après leur réception 2,500 balles changèrent de mains à une hausse de ⅛c par livre. Aujourd'hui, les ventes ont été très limitées, elles n'ont pas dépassé 1,000 balles aux mêmes taux. Il y a peu de coton offert, et les arrivages ont lieu lentement.

Les ventes des trois derniers jours, s'élevant à 6,600 balles, comme suit:

[illegible] balles Louisiane et Mississipi @ 7¾; 130 @ 6¾; 412 @ 6¾; 60 @ 7; [illegible] @ 8¾; 100 @ 7; [illegible] @ —; [illegible] @ 7⅛; 75 @ 6⅞; 130 @ 6⅞; [illegible] @ 7⅛; 171 @ 7¾; 626 @ —; 74 @ 6⅞; 167 @ —; 311 @ —; [illegible] @ 6 7/16; 45 @ 6⅞, 1,050 @ —; et 74 @ 6⅞c par liv.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

INFERIOR........	— @ —
ORDINARY TO GOOD ORDINARY........	6⅞ @ 6¾
MIDDLING........	6¾ @ 7
GOOD MIDDLING........	7⅛ @ —
MIDDLING FAIR........	7⅜ @ 7⅝
FAIR........	7⅝ @ 7⅞
GOOD FAIR........	8⅛ @ 8⅜
GOOD AND FINE........	9 @ 0

TABAC—Depuis notre revue de vendredi dernier, le marché n'a pas montré aucune disposition à s'améliorer; il en sera ainsi tant que le marché ne sera pas mieux approvisionné. Nous répétons nos cours: Inférieur, 2 @ 2½; ordinaire 2¾ @ 3¼c; bon 3¾ @ 4¼c; beau 4¾ @ 5¼c. choix 5¾ @ 6c par livre.

Arrivé depuis le 12 du courant, rien. Expédié dans le même tems pour Glasgow 85 boucauts; Richmond 25; Brême 300; ensemble 430 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en mains........		7,672
Arrivé cette semaine........	00	
Arrivé antérieurement........	7,475	7,475
		15,147
Expédié cette semaine........	430	
Expédié antérieurement........	9011	9,440
Stock en mains, ce soir 16 décem..		5,[illegible]

SUCRE—La demande a été modérée pendant ces trois derniers jours, les transactions se sont élevées à 700 boucauts, principalement pour les marchés de l'Est, et nous continuons à coter de 4¾ @ 6⅛ pour les qualités extrêmes de marché. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

SUCRE HAVANE—Pas de changements, nous cotons Brun 6¾ @ 8¾; blanc 11½ @ 12c par livre.

MELASSE—Il y a eu bonne demande depuis notre dernière revue, ce qui a rendu les détenteurs plus fermes; les prix sont de 20½ @ 21c par gallon en barils de cyprès. Il y a une vente sur habitation à 13c.

FARINE—Depuis l'arrivée des nouvelles d'Angleterre, le marché a été calme, mais les quelques ventes qui ont été faites n'indiquent aucun changement dans les prix; l'état des rivières des hauts contribue beaucoup à maintenir les détenteurs fermes. Nous cotons les marques ordinaires de l'Ohio $6 30 @ $6 75; St. Louis $7 @ 7 40 pour les marques des boulangers.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux provisions est assez calme, les arrivages sont faibles, et notre approvisionnement est comparativement faible aussi. PORC—La demande a été bonne et les ventes se font couramment à $15 75 par baril pour le mess, et $16 par petits lots; M. O. $13; Prime $14 par baril. BŒUF—Il ne se fait rien d'important, le mess se vend [illegible] de $10 50 @ $11 par baril, et $5 50 en demi baril; Prime $9 50 @ $9 75 par baril. GRAISSE—Les ventes sont de peu d'importance, à cause de la faiblesse de notre approvisionnement; les prix sont de 7½ @ 8¼ par livre pour les qualités extrêmes. BACON—sans changement; plats-côtés 8 @ 8¼c, épaules 7 @ 7¼c. Jambons sans enveloppes 7 @ 8c, enveloppés et au sucre 8 @ 10c par livre. BEURRE DE L'OUEST, se vend couramment de 13 @ 15c par liv. FROMAGE, bonne demande de 8¾ @ 11 cts. par liv.

WHISKEY—Est soutenu en meilleure demande, et le cours est de 21c par gallon pour le rectifié; le marché est plus ferme [illegible] brut ordinaire à ce taux.

CAFE—Le [illegible] de Rio est calme, les prix sont cotés les mêmes [illegible] 7½ @ 7¾c par livre, [illegible].

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il n'y a pas eu de transactions importantes, les ventes qu'on a faites ont été faites aux anciens prix, soit: Toile de l'Ouest 9 à 10c par yarde, au comptant. Corde, 3¾ @ 4¾c par liv. suivant les conditions, qualité &c.

GRAINS—Le marché au maïs est encore très calme, et l'on ne pourrait opérer sans se soumettre à une nouvelle concession pour les prix. Le peu de ventes faites ont été à 55c par boisseau. Il se fait très peu de ventes en avoine, les dernières ventes ont été à raison de 72½ cts. par boisseau.

CHANGE—Il s'est fait peu d'affaires, les prix n'ont pas changé. Nous cotons: Sterlings 5 ½ à 6 ½ de prime; francs, 5 30 ½ à 5f 45. New-York à 60 j. 2 ½ à 2¾ d'escompte; effets à vue 1 ½ à 1 ¾ d'escompte.

FRETS—Calme pour tous les ports; nous n'avons eu connaissance d'aucun engagement depuis notre dernière revue.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool	⅝d........la livre.
do	Pour Havre	1c........la livre.
do	Pour New-York	$[illegible] — @ — — p. ball.
do	Pour Boston	[illegible] c. par livre.
TABAC	Pour Cowes, &c.	Point d'embarquement.
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement.
do	Pour Hamb. et Brême.	Pas de navires.
do	Pour Liverpool	[illegible], par b.
do	Pour Havre	$[illegible] — @ — — le bct.
do	Pour New York	$[illegible] @ — — le bct.
do	Pour Boston	$[illegible] — @ — — le bct.
do	Pour Philadelphie	$[illegible] — @ $[illegible] 50 le bct.
SUCRE ET MELASSE—Ports du Nord.		
do	De la côte	$[illegible] @ $[illegible] — par bct.
do	De la ville	$[illegible] @ $[illegible] 75 par bct.
BACON	Pour New-York	Point d'embarquement.
do	Pour Boston	Point d'embarquement.
PORC	Pour New-York	Point d'embarquement.
do	Pour Boston	Point d'embarquement.
FARINE	Pour New-York	[illegible]........par baril
do	Pour Boston	65 @ [illegible]...par baril
PLOMB	Pour New-York	$[illegible] — @ [illegible] do
do	Pour Boston	[illegible] — @ [illegible] do
CHANVRE	Pour New-York	$[illegible] — @ $11 la bl.
do	Pour Boston	$[illegible] — @ — — la bl.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Navire James Edward, Webster, Glasgow, Jenkins & Tigler
Navire Kentucky, Barclay, Boston, Harrod, Darling & co
Navire Windsor Castle, Patterson, Liverpool, Jenkins & Tigler
Brick Lyra, Storer, Savannah par Key West, Bridge & Bro
Goel Henry Jenkins, Slater, Savannah, F L & E L Levy
Goel Industry, Long, Mobile, C D Lehman
Goel Magnet, Burgess, Aransas, J Alexander
Steamer Wing-and-wing, Campbell, Cincinnati, capitaine

ARRIVÉS.
Navire John Garrow, Thompson, de Liverpool.
Navire England, Everard, de Liverpool.
Goel Cabel, Dennis, d'Aransas.
Goel Ashland, Hadley, d'Apalachicola.
Navire à vapeur Galveston, Wright, de Galveston.
Steamers Rainbow, [illegible], de Bayou Sara.
Clinton, Baird, de Bayou Sara et Port Adams.
Eclipse, Gordon, de Memphis.
Fame, Northup, de la Balise.
Cote Joyeuse, [illegible], d'Alexandrie.
[illegible], Clark, de Vicksburg.
Bulletin, Church, de Memphis.
Reliance, Moore, de Yazoo City.
Jos L Day, Reynolds, de Mobile.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Barque Evening Star, Hannah, de Liverpool.
Barque Mayfield, [illegible], de Cardiff.
Barque Liverpool, [illegible], de Liverpool.
Barque Nicholas Brown, [illegible], de Bristol.
Barque [illegible], de ———.

PROCLAMATION
D'ALEXANDRE MOUTON, GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ENCORE que l'on ait jamais observé dans cet Etat un jour d'actions de grâces et de prières publiques, on n'y peut ignorer que la plupart des autres Etats de notre heureuse patrie s'en sont fait une louable habitude. En effet, il n'est point de sentiment qui honore plus un peuple libre et béni par une constante prospérité que le sentiment de la reconnaissance envers le bienfaiteur souverain des êtres. [illegible]

[L. S.] [illegible]
Le Gouverneur, A. MOUTON.
ROBERT NICHOLAS CARTER, Secrétaire d'Etat. 17 d

PROCLAMATION
D'ALEXANDRE MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'une vacance a eu lieu dans la Chambre des Représentans du Congrès des Etats-Unis, par la résignation de l'Hon. John Slidell, du premier District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, [illegible] une élection dans le dit District Congressionnel [illegible] un Représentant au Congrès, [illegible]

Ainsi, en conséquence, j'ai pensé convenable de lancer ma proclamation, [illegible]

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] de décembre, de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent-quarante-cinq, et la soixante-dixième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par le Gouverneur: A. MOUTON.
ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. 17 dec

☞ Les remèdes suivants sont trop avantageusement connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. On les vend au No. 30, rue Poydras, chez A. R. Ramsey, (ci-devant maison Comstock & Ramsey) à savoir: L'Extracteur de Douleurs, fait par Connell, remède efficace contre les brûlures et toute espèce de plaies; l'Huile de Taureau, pour adoucir le cuir et le rendre imperméable, le Liniment et l'Elixir Indien pour les rhumatismes, contractions de nerfs, la goutte chronique, les douleurs dans les os, &c., le Liniment de Hays, pour guérir les hémorrhoïdes, le Sirop pectoral pour les catarrhes, et autres remèdes contre les maux de tête nerveux, la dyspepsie; également des pilules de Porter, ayant une couche de sucre, excellent purgatif; le Baume de Colombie, du savon à barbe, &c. ainsi que d'autres articles.

☞ AVIS—Le BRILLIANT, portant la malle des Etats Unis pour Bayou Sara, la côte et les ports intermédiaires, arrivera ce matin et repartira demain matin jeudi, à 10 heures. (17 dec) W. H. AVERY.

☞ Le bateau de la malle CLINTON, pour le Bayou Sarah, la côte et les ports intermédiaires, arrivera ce matin et repartira demain mercredi, à dix heures du matin. 16 dec W. H. AVERY.

Chemin à coulisses de Carrollton.
DURANT LES COURSES, les Chars partiront chaque jour comme suit:
Comme auparavant jusqu'à 11 heures du matin, et après cette heure-là, les chars partiront du dépôt de la rue Baronne à 11 heures trois-quarts, midi et demi, une heure un quart et deux heures. Puis ils reprendront leurs cours ordinaires.
De Carrollton, les départs auront lieu comme de la Nlle.-Orléans, jusqu'au dernier jour des Courses, ensuite ils partiront selon les circonstances, sans avoir égard aux heures régulières.
JOHN HAMPSON, 17 dec Ing. en chef du Rail-road.

LIVRES POUR DISTRIBUTION DE PRIX.
LE soussigné appelle l'attention des Professeurs, et de toutes les personnes adonnées à l'éducation, sur son bel assortiment de LIVRES classiques, de littérature, et de religion, de sciences, d'histoire, &c. très convenables pour les prix accordés aux élèves, dans les collèges, pensions, écoles &c.
ANNUAIRES POUR 1846. Ouvrages illustrés riches, et très convenables pour présens du nouvel an.
LIVRES POUR ENFANS. Très variés, ainsi qu'un joli assortiment de cartes &c. découpées pour l'amusement et l'instruction des enfans. Un bel assortiment de LIVRES ANGLAIS, de messes et de prières, Portefeuilles &c. à l'usage des catholiques, [illegible] à très bas prix au magasin de J. B. STEEL, 17 dec—6 34, Camp.

ECOLE DE DROIT LOUISIANAIS. No. 117, rue Royale.
UN cours spécial de lectures embrassant l'histoire de la jurisprudence de la Louisiane, depuis son berceau jusqu'à ce jour, et indiquant les heureux changements qu'elle a subis, aussi bien que les autorités de chaque période distincte, et les principes capitaux de sa constitution actuelle et internationale, s'ouvrira à cette institution le 15 janvier prochain, et aura lieu trois fois par semaine pendant quatre mois, si le nombre des élèves répond à l'utilité et à la grandeur de l'entreprise.
Les prix du cours complet est de $50, payables d'avance.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1845.
17 dec—1m G. SCHMIDT.

UN jeune monsieur qui voudrait apprendre la langue française, désire vivre dans une famille française [illegible] afin de pouvoir acquérir cette langue le plus tôt possible. [illegible] au bureau de l'Abeille, No. 81, rue de Chartres. 17 dec—3

TROIS PIANOS FORTES [illegible] CHAS. HOBBY. 17 dec—3

GILETS NOUVEAUX! LE soussigné vient de recevoir par l'Abeille, du Havre, un bel assortiment de gilets [illegible] 17 dec [illegible]

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE—par A. Thiers.—Edition de Paris.—MM. les souscripteurs à cet bel ouvrage sont prévenus que le cinquième volume vient d'être reçu par le navire Francis Depau, du Havre, et qu'il est en vente à la librairie de Vor Hebert, 149, rue de Chartres. 15 dec

GRAND RABAIS!
MUSIQUE NOUVELLE.—Le soussigné prévient les pères et mères de famille qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de musique nouvelle qu'il offre à vendre à *cinquante pour cent de rabais*. Aussi un choix considérable de romances à vingt cents. Vor. HEBERT, 149, Chartres. 17 d

REÇU par le Francis Depau, les morceaux suivans:—Thalberg, valse mélodique, du Potha en forme de rondo, Rosenhain Parisina, do Potha, Dohler marionette, de Kontski; La Victorieuse, de Bohrer; Messe Ste Cécile, Chopin, Berceuse, Lecarpentier, Fleur des Champs, do Pensées de Beethoven, Hunter; Trois Bijoux, do Chants d'Italie, do Fantaisie Arabe, &c. &c., toute musique pour pianos. Vor. HEBERT, 149, Chartres. 17 d

En Douane et ayant droit au Draw-back.
EAU-DE-VIE d'Alex. Seignette—Reçu directement de la Rochelle—En débarquement du navire Creole, de Bordeaux:
10 demi pipes eau-de-vie, couleur foncée, âme preuve;
10 quarts do do do,
2 demi do pale do;
5 quarts do vieille 1827,
3 do do do 1808, à vendre par
17 dec LOISON & SILVESTRE, 38 Chartres.

EN magasin et à vendre par le soussigné, provenant des derniers arrivages:
150 barriques Vin rouge, différentes qualités,
10 demi barriques Vin rouge St. Estephe;
20 barriques Vinaigre de Vin blanc,
25 demi barriques do dito,
300 boites et demi boites Champignons accommodés,
1000 do dito Petits Pois;
100 boites Cèpes à l'huile; 120 do Sardines à l'huile;
10 do et demi boites Pâtés truffés,
120 paniers Champagne, marque de l'Ecrêque;
25 do do C. Damotte;
50 caisses vieux Vin rouge Margaux, Chateau Latour, Haut Brion, Gruau Larose et Lafite,
90 do Cerises à l'eau de vie,
20 malle Bouchons fins; 2 dito dito à dame-jeannes.
17 dec CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

EN débarquement du navire Orozimbo, capitaine Foote, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
1000 demi boites sardines à l'huile, marque Beffes,
200 tiers do do do,
200 demi do petits pois do,
200 do do do,
150 demi do cèpes à l'huile, do,
24 caisses fruits assortis au jus, do,
4 do fraises au jus do,
2 do prunes Reine Claude, au jus do.
15 dec CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

A VENDRE par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier, 200 caisses et barils sucre en pain, en poudre et brisé; 1000 barils chaux de Boston, 1500 caisses [illegible]; 300 caisses blanc de baleine de New Bedford; 100 barriques riz; 200 sacs épices; 2200 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3; 200 barils idem du Sud, Nos. 1, 2 et 3; 300 tamboures Figues de Smyrne. 17 dec

GOUDRON—500 barilles goudron, par cinq gallons, en bon ordre pour l'exportation, à vendre par ROBERT MURPHY. 17 dec 90, Vieux Bassin, et 92, Vieille Levée.

CASSE—500 paquets importation récente, à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

EPICES MOULUES—200 caisses poivre, casse, gingembre, etc. etc., en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

SAVON ET AMIDON—400 caisses savon Boston et New-York No. 1; 400 caisses amidon do do en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

MORUE—60 tambours et 600 caisses morue, 300 caisses harengs écailles, en débarquement du navire Essex et de la barque Brighton, à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

PIPES—300 caisses en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

CANNEBERRIES—150 barils, demi barils et quarts de barils, à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

RAISINS SECS ET VERTS—400 boites, demi et quarts de boites raisins secs, 30 barillets raisins verts, à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

CIGARES—30 milliers régalias, cannones, etc., 30 milliers principe, en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 17 dec 31 Gravier

A LOUER—Un lot de Terre [illegible], sur le chemin de fer de Carrollton, avec une bonne Maison. Le terrain est très élevé [illegible] S. & A. SOULIE, 40, Conti.

THE FRAIS—140 caisses thé vert et noir, impérial, poudre à canon, young hyson et pouchong, en caisses, demi caisses et boites de 13 livres, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par ROBERTS & HALL, 73 Magasins

VITRES—600 caisses assorties de 8 sur 10 et 12 sur 16, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par ROBERTS & HALL, 73 Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—146 caisses en débarquement des navires Rialto et [illegible], à vendre par R. G. HOBBS. 16 dec 12, Douane

BRODEQUINS, BOTTES et Souliers—72 caisses assorties en débarquement du navire Rialto, et à vendre par FROST & Co. 16 dec 10 Magasins

CHAPEAUX—20 caisses en débarquement du nav. Wabash, contenant un assortiment général de chapeaux pour hommes et enfants, à vendre par FROST & Co. 16 dec 10 Magasins

BRODEQUINS pour nègres—300 paires, à vendre par 16 dec FROST & Co 10 Magasins

POIVRE—365 sacs poivre noir, à vendre par 16 dec FROST & Co. 10 Magasins

SAVON—[illegible] savon No. 1 en débarquement du navire [illegible], et à vendre par FROST & Co.

ETOFFES du pays—100 balles osnaburgs [illegible] caisses cotonnades [illegible] balles Kerseys et Linseys, [illegible] à vendre par 16 dec FROST & Co. 10 Magasins

MONSIEUR DE KORPONAY.
A L'HONNEUR d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans, et des environs, qu'il est arrivé en cette ville après avoir visité New York, Boston, Saratoga, Newport, Philadelphie, Washington-City et St. Louis, dans l'intention d'y donner des LEÇONS DE DANSE.
Et qu'il démontrera les danses les plus modernes et les plus en vogue dans les beaux cercles de l'Europe, et dans les villes de l'Est et de l'Ouest des Etats-Unis, telles que la Polka, la Quadrille Polkaine, la Mazurka, la Valse de deux pas, [illegible]
La liste est actuellement ouverte à la Bourse St. Charles, où l'on pourra connaître les termes. 15 dec

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à nos amis à Liverpool et Londres. MURE & BARBER, 6 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 30 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER, 10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, consignés à nos amis à New York, Boston et Baltimore. MURE & BARBER, 10 nov 10, Bâtisse Musson, Enc. Royale et Canal.

ARTICLES DIVERS—4 demi pipes eau de vie d'Alex. Seignette; 5 demi pipes idem d'Otard, Dupuy & Co; 10 quarts de pipes eau de vie américaine, dite preuve, 2 pipes genièvre; 1 pipe genièvre de Hollande, 5 quarts pipes Malaga doux; 10 barillets Malaga sec; 3 demi pipes alcool; 1 balle contenant 104 grosses bouchons; 8 surons indigo Carracas, 3 caisses alun Manille, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 3 dec 64 Tchoupitoulas

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie et esprits neutres, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par ROBERTS & HALL, 15 dec 73 Magasins

VINS—300 barriques Port, Sherry, Madère, Canaries, Marsala, Malaga, St. Lucar, Lisbonne, Pique, Champagne &c. en pipes, demi et quarts, à vendre par 15 dec ROBERTS & HALL, 73 Magasins

CHARBON—2,300 barils charbon de Pittsburg, passé au crible, convenable aux ménages, à vendre par ROBERT MURPHY 25 nov No. 90, Vieux Bassin, et 92, Vieille Levée

L. H. RICHARDS, 33, RUE DE LA DOUANE,
A REÇU par le Chateaubriand, les articles suivans qu'il offre à vendre à très bas prix:
Taffetas noir pour écharpes et mantelets, 20 et 36 pouces,
Deux caisses tissu algérien, laine et coton pour robes de Dames,
Dentelles imitation Malines, dentelle de Valenciennes,
1 caisse eau de Cologne, 1/2, 1/4 litre.
L. H. RICHARD, No. 33, rue de la Douane
1 dec encoignure Chartres, au 1er

EN MAGASIN—100 caisses Absinthe Suisse; du dito Kirsch do, de la marque bien connue de Jean Renaud, 24 barils Vin blanc Haut Sauterne 1837, qualité sup. 200 caisses Cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, 4 barriques Vin rouge Chateau Lafite Medoc; 25 do do Cantenac, Medoc; 20 do do Ludon Médoc; 100 caisses Fruits à l'Eau de vie, pintes au litre, nouvelle récolte; 30 do do prunes 1/2 litre, nouvelle do, 4 quarts pipes, 6 barils eau de vie vieille Eau de vie de Champagne, ayant droit au drawback. 80 caisses Vin rouge, qualité supérieure, diverses marques; 75 do Vin rouge ordinaire, ayant droit au drawback, à vendre par POUGET FILS, 9 dec 147, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Creole, capitaine [illegible], de Bordeaux: 20 barriques vin rouge St. Emilion, 1 do cognac supérieur, 20 tierçons vinaigre, 20 caisses cerises à l'eau de vie, [illegible] 20 do prunes à l'eau de vie, 20 do absinthe, [illegible] 30 paniers anisette superfine, [illegible] 100,000 bouchons divers grandeurs, [illegible] à vendre par 9 dec NUMA LACOSTE, 103 Royale

REÇU et à vendre par les soussignés: En débarquement du navire Creole, de Bordeaux: 30 caisses sardines à l'huile en boites et demi boites, [illegible] de Nantes. En débarquement du navire Deucalion, du Havre: 25 paniers Vin de Champagne, Sillery Grand Mousseux, [illegible] père et fils. En débarquement du navire Orozimbo, de Bordeaux: 20 caisses premier grand vin château Haut Brion, année 1834, de la propriété de Eugène Larrieu. En débarquement du navire [illegible], de Marseille: 100 paniers huile d'olive, [illegible] LOEBLEIN & Co. 11 dec Encoignure Royale et Douane

CAFE MOKA—[illegible] de la nouvelle récolte [illegible], en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co. 20 dec Encoignure Magasins et Lafayette

[illegible] rue Conti, No. 46, [illegible] billards [illegible]

[illegible] HAVANE—[illegible]

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

☞ Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs.—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
☞ Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

EGLISE ST. LOUIS.
AVIS est par le présent donné que lundi, 22 décembre courant, à midi, à l'Eglise St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite Eglise, par P. E. Tricou, encanteur.
Possession en sera donnée le premier janvier prochain, et les acquéreurs des dits bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1846.
Conditions: comptant.
Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le trésorier disposera immédiatement des dits bancs.
Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1845.
11 dec—5 JOSEPH GUILLOT, Trésorier.

ORLEANS HIGH SCHOOL.
CONFORMÉMENT aux règlements, les Examens auront lieu le lundi 15, le mardi 16, et le mercredi 17 de 9 heures du matin à 3 de l'après-midi.
Jeudi, 18 Dec., à 10 heures du matin, lecture de compositions par des élèves, ensuite distribution solennelle des prix.
Les vacances commenceront immédiatement après la distribution des prix. La rentrée des classes aura lieu le premier lundi de janvier (le 5). 11 dec

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LES amis et les parens des élèves de ce collège sont respectueusement invités à se trouver à l'examen qui aura lieu le lundi 15, le mardi 16, et le mercredi 17 de ce mois. La clôture de ces examens et la distribution des prix, auront lieu le jeudi 18. 11 dec

LE soussigné offre à vendre en magasin un grand assortiment d'articles suivans, directement importés de Bordeaux et de Marseille:
30 barriques vin ordinaire de Bordeaux,
20 do do à l'usage des familles
20 tierçons vin blanc Haut Sauterne
20 barriques vin de Marseille,
15 barils genièvre de New York [illegible]
20 do Eau commune; 3 pipes genièvre de Hollande
10 do Monongahela whiskey,
40 caisses vin de Bordeaux, St. Julien Medoc,
10 do Chateau Margaux; 20 do St. Estephe,
10 caisses Curaçao, 112 caisses Eau de fleurs d'oranger,
4 demi-pipes cognac Pellevoisin, 3 demi do. do vieux
40 caisses cerises à l'eau-de-vie,
25 caisses kirsch; 100 do absinthe,
75 milliers bois bons assortis,
15 paniers huile d'olive en grande bouteille,
15 caisses vin de Madère, 25 paniers anisette superfine,
70 barils vieux Madère, 30 barils vin de Porto,
4 barils vieux Madère.
30 balles amandes; à vendre par
13 dec P. LONDIER, No. 116 rue Royale

MARCHANDISES SECHES.
REÇU par les navires Wabash et Vicksburg de New York, les articles suivans, qui seront offerts à vendre à des prix peu élevés: [illegible]
15 dec DUFOUR, DURAND & Co., 25 Chartres

FASHIONABLE STORE, Rue de Chartres, No. 109.
J. DUCOURNAU & Co. [illegible]

CHEMISES FRANCAISES. No 77, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans que, nouvellement arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.
Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle acceptera des apprenties pour l'autre genre de travail. 13 dec—15t

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement du navire Chase, et en magasin 1,500 caisses bottes et souliers, comprenant un assortiment général de chaussures pour hommes, femmes et enfants, et convenables à la saison, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins 9 dec

AUX HABITANS ET AUTRES.
NOUS avons en magasin, un grand assortiment de CHAPEAUX pour domestiques, tels que chapeaux en feutre, idem en laine [illegible], ainsi qu'un lot de casquettes cirées. Les personnes qui en acheteront auront à même de juger de la modicité des prix. ANDREW RANKIN & Co. 13 dec—3 30, Gravier

CHAPEAUX—130 caisses chapeaux comprenant des chapeaux en soie, feutre, fourrure et [illegible], à vendre par FROST & Co. 9 dec 10 Magasins

ARBRES FRUITIERS—Le soussigné vient de recevoir par le navire Portia, de Philadelphie, un grand assortiment d'arbres [illegible] de la meilleure espèce, consistant en pêchers, abricotiers, pruniers, [illegible], poiriers, cerisiers, vignes, groseilliers, framboises, et 10,000 pieds d'asperges [illegible] tout à des prix modérés. W. DINN, 12 dec 11 Commune

Le sieur RAMEL, fleuriste horticulteur à Lyon et à New-York, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il vient d'arriver en cette ville avec une riche collection de [illegible] tels que Camelias, Paulownia imperialis, Azalées, [illegible], Daphnés, Rhododendrums, Kalmias, Andromèdes, Prunus arborea, Metrosideros, Rosiers de toutes sortes, arbres à fruit, tels que poiriers, pommiers, pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers, et vignes de France, graines et oignons à fleurs, etc. etc., au prix les plus modérés, rue Royale, No 136. [illegible] qu'il remplira à la satisfaction de MM. les Amateurs. 16 dec—30

WOOD & SIMMONS, No 88, rue des Magasins, offrent à vendre en débarquement du navire Allegheny: [illegible]

AVIS—On offre à louer pour trois années commençant au 1er février prochain, les bâtisses du Collège Poydras. Cet établissement situé à la Fausse Rivière, paroisse de la Pointe-Coupée, offre tous les avantages que l'on peut désirer pour une maison d'éducation. Les personnes qui voudront louer devront envoyer leurs propositions au soussigné avant le 1er janvier prochain; elles devront contenir le prix offert par année et l'obligation de faire usage de l'établissement seulement comme maison d'éducation. CHAS. POYDRAS, 16 dec—4 t Président.

SARDINES A L'HUILE—1000 boites et demi boites sardines à l'huile, [illegible] à vendre par les soussignés. [illegible] J. P. [illegible] & Co. 25 dec [illegible] Levée.

AVIS. AYANT terminé la vente [illegible]